



Inscription concours STREET FISHING CAPDENAC-GARE

NOM :

PRÉNOM :

ÂGE :

TEL :

EMAIL :

N° Carte de pêche :

(La carte sera contrôlée le jour de l'épreuve)

ADRESSE

CODE POSTAL :

VILLE

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.
- Je certifie sur l'honneur avoir une responsabilité civile valide à mon nom.
- J'autorise à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du loisir pêche en Aveyron.
- En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre « l'AAPPMA » et ne pourrai les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.



Pour les Mineurs, faire remplir en plus l'autorisation parentale ci-jointe.



Païement 30 € :

- Virement IBAN FR76 1313 5000 8008 1024 2697 202/BIC CEPAFRPP313
- Chèque à envoyer à AAPPMA 21 rue Jules Ferry 12700 Capdenac Gare
- Espèces à donner le jour du concours



Le rendez-vous est fixé à 8 :30 Au Camping de Capdenac-Gare



Date limite d'inscription : 07-11-2026

Passé cette date, pour des raisons d'organisation, tout remboursement sera refusé.

Fait à

le

Porter la mention : "Lu et approuvé" et signature



Autorisation Parentale pour les mineurs :

NOM :

PRENOM :

ÂGE :

TEL :

EMAIL :

N° Carte de pêche :

(La carte sera contrôlée le jour de l'épreuve)

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Je soussigné :

Téléphone du parent ou représentant légal :

- Autorise mon enfant : _____ à participer au « Concours Street fishing AAPPMA Capdenac-Gare », le Mercredi 11 Novembre 2026 sur les berges du Lot.
- Je suis informé que mon enfant est sous ma responsabilité pendant toute la durée de l'épreuve, en aucun cas les membres de l'AAPPMA Capdenac-Gare » ne pourront être tenus responsables de sa sécurité au bord de l'eau. Les commissaires sont présents pour surveiller le bon déroulé de l'épreuve et non se substituer à l'autorité parentale.
- J'autorise mon enfant à être pris en photo dans le cadre du concours de pêche et de la remise des prix. Ces images pourront être utilisées, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du loisir pêche en Aveyron.
- En aucun cas, je ne pourrai demander de droits de reproduction ou poursuivre « l'AAPPMA » et ne pourrai les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces images.

Fait à

le

Porter la mention : "Lu et approuvé" et signature

 **Mercredi 11 novembre 2026**

Horaires

- **08h30** : Accueil, briefing et tirage au sort des équipes
- **09h00 – 12h00** : Première manche
- **12h45** : Repas offert sur place
- **13h45 – 16h00** : Deuxième manche

 Merci de prévoir vos déplacements pour arriver à l'heure au point de rendez-vous.

Point de rendez-vous

Toutes les activités (accueil, départ, repas, remise des récompenses) auront lieu sous l'abri du **Camping**, situé à côté du **square René Baulès, à Capdenac-Gare**.

Engagement

- **Tarif** : 30 € (repas et café inclus)
- Règlement par **virement, chèque ou espèces**
- L'inscription est validée à la réception du paiement, de la **feuille d'inscription signée** et, pour les mineurs, de l'**autorisation parentale**.

Zones de pêche autorisées

1. **Bief de Capdenac-Gare** : du mini-port jusqu'au d'acié – deux rives
2. **Bief du camping de Capdenac** – deux rives
3. **Bief du bras de Vic** jusqu'à la 3^e chaussée – deux rives

 Tous les déplacements se feront à **pied uniquement**.
(Plan fourni ci-dessous)



- **Savoir nager obligatoire**
- **Permis de pêche et assurance responsabilité civile** exigés
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de **vol, perte ou dégradation de matériel**
- L'AAPPMA se réserve le droit de **modifier les horaires ou le règlement** si nécessaire



Les photographies prises lors du concours pourront être utilisées par l'AAPPMA de Capdenac-Gare à des fins de communication.



- Distance minimale de **10 mètres** entre pêcheurs
- Respect absolu des postes de pêche des autres concurrents
- **No-kill obligatoire** (remise à l'eau immédiate et en douceur)
- **Waders autorisés**



Épuisette autorisée et conseillée

Interdites : épuisettes ou bourriches à mailles métalliques/nouées, gaffes

Techniques autorisées

- **Toutes les techniques de pêche au leurre artificiel** sont permises.
- **Toutes les espèces** capturées au leurre seront comptabilisées .

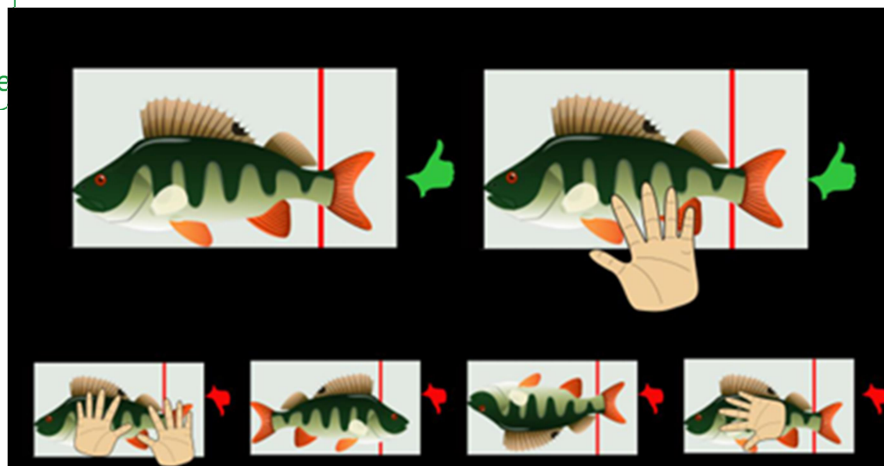
Espèce	Taille minimale	Coefficient
Perche	Aucune	1
Sandre	Aucune	1
Brochet	Aucune	1
Chevesne	Aucune	1
Barbot	Aucune	1
Silure	Aucune	0.5
Autres (par la bouche)	Aucune	1

Format du concours

- Pêche en **duo**, tirage au sort le matin. (Les enfants de moins de 12 ans seront obligatoirement avec un adulte)
- Chaque poisson doit être **photographié sur la toise** par le partenaire du duo pour éviter toute tricherie.
 - tête à gauche, nageoire dorsale vers le haut.
 - Avec la fiche AAPPMA
- Mesure au **0,5 cm près**, arrondi à la **valeur inférieure**.
 - Exemple :
 - 34,3 cm → 34 cm
 - 34,6 cm → 34,5 cm
- Envoi des photos sur le **groupe WhatsApp officiel** :

photo + fiche AAPPMA + espèce + taille (ex. : *pêcheur N° 2 – perche 30,5 cm*)

Ⓝ Les photos envoyées **plus de 3 minutes après la fin de la manche** ne seront **pas comptabilisées**.



Quotas par espèce

Espèce	Nombre de poissons retenus
Brochet	3 plus longs
Sandre	3 plus longs
Perche	5 plus longs
Silure	3 plus longs
Autres	5 plus longs

Système de points

- **1 point par millimètre**
- **Bonus :**
 - 300 pts → quota d'espèce rempli
 - 200 pts → plus gros poisson de l'espèce
 - 500 pts → *multi-espèces* (1 brochet + 1 sandre + 1 silure + 1 perche)

Bonus valable une seule fois

 En cas d'égalité, la personne ayant atteint son total de points **en premier** sera avantagée.

 **La personne ayant le plus grand total de points remporte la compétition.**

 **Un lot "Big Fish" sera attribué au plus long poisson.**